

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1961

8 octobre 2009

SOMMAIRE

ACS Dobfar Generics S.A.	94085	La-ser Alpha Group S.à r.l.	94101
Aim Capital Investment S.A.	94095	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	94128
A.J.L. Associates S.A.	94090	Marmara S.A.	94094
Alba S.A.	94091	Meersel Holding S.A.	94128
Alimede Luxembourg S.à.r.l.	94097	Monte Cervino S. à r.l.	94127
Ascain Immobilière S.à r.l.	94084	Olfa Invest S.A.	94092
Azure Property Holdings S.A.	94085	Otilia Investments S.A.	94128
Bicocca S.à r.l.	94097	Palmgrove Invest S.A.	94087
Breeders Trust	94094	Patron Wilanow S.à r.l.	94098
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	94095	Plug Hi-Tech	94088
C.M.2 S.à r.l.	94126	Polifontaine S.A.	94100
Corinne Sélection Sarl	94087	Pordano Finance S.à r.l.	94096
Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A.	94099	ProLogis Greece S.à r.l.	94082
Eni Algeria Limited	94083	ProLogis Italy XXXIII S.à r.l.	94083
Eni Algeria Limited	94093	ProLogis Italy XXXIV S.à r.l.	94089
Eterlux S.A.	94092	ProLogis Services S.à r.l.	94097
Eternit Services S.A.	94091	Rainstorm Holding S.à r.l.	94099
E.T.S. Engineering & Telecommunication Services, s.à r.l.	94084	Schneider International	94086
Even Investments S.à r.l.	94082	Société des cadres EIS S.A.	94090
Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ...	94095	Société Financière Diane	94090
FDH Investments S.A.	94096	Sorbholding S.A.	94094
Financière d'Investissements	94091	Tradition Luxembourg S.A.	94085
Financière Eternit S.A.	94092	Tradition Luxembourg S.A.	94086
Franco Megissi S.A.	94099	Trinacria Capital S.à.r.l.	94098
F.V. Consult S.à r.l.	94088	Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l. ..	94088
Galey & Lord International S.à r.l.	94089	TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l.	94098
Galey & Lord Overseas S.à r.l.	94089	Venusia S.A.	94096
Immoguardian S.A.	94087	Vincera S.A.	94086
Invesco European Hotel Real Estate Fund	94120	Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l.	94107
Julien Cajot et Cie	94125	Weather Investments Funds I S.A.	94107
KLC Holdings II S.A.	94093	WP I Investments S.à r.l.	94082
KLC Holdings V S.A.	94093	WP X LuxCo S.à r.l.	94083
		WWC Holding	94084

ProLogis Greece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.497.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117667/17.

(090141462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.113.100,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy CURT et Madame Tara O'NEILL comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

EVEN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009122361/18.

(090147320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.641.825,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy Joseph CURT et Madame Tara O'NEILL comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

WP I Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009122365/18.

(090147324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

ProLogis Italy XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.916.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117669/17.

(090141463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.540.

*Extrait des résolutions
de l'Associé Unique prises le 20 février 2009*

Le 20 février 2009, l'Associé Unique de ENI ALGERIA LIMITED ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de M. Fabio Cavanna de sa fonction de gérant de la société avec effet au 2 mars 2009;
- de nommer M. Innocenzo Titone, résidant professionnellement au Pins Maritime-Algeria Business Center 13, DZ - 16211 Algiers, Algeria, en tant que gérant de la société, son mandat prenant effet au 2 mars 2009 et expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009122375/18.

(090147482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.525.792,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy Joseph CURT et Madame Tara O'NEILL comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

WP X LuxCo S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009122382/18.

(090147601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

WWC Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.076.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 2 septembre 2009 que Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult, avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Luxembourg a cédé 100 parts sociales de la Société à Henrik Thulesen né le 20/01/1958 à Gladsaxe, Danemark, et résidant au 152 Grosvenor Road, London SW1V 3JL, Royaume-Uni.

Par conséquent Henrik Thulesen détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009122386/18.

(090147065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

E.T.S. Engineering & Telecommunication Services, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.044.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue en date du 15 juin 2009

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de E.T.S. Engineering & Telecommunication Services S.A.R.L.

M. DEKEUKELAERE Stéphane

Gérant Unique

Référence de publication: 2009122653/18.

(090147844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Ascaïn Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.627.

Veillez modifier l'adresse de l'Associé et de l'Administrateur de la Société ASCAIN IMMOBILIERE S.à r.l. comme suit:

Associé:

ASC INVEST S.A.

12, Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Administrateur:

Monsieur BOUSCH Pierre

12, Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

InterFIDUCIAIRE

121, Avenue de la Faïencerie

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009122969/18.

(090148363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

ACS Dobfar Generics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.912.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Renato Broggi, industriel, demeurant 21, Via Le Bacchiglione à I-20122 Milan, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick SGANZERLA S.à.r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009122977/18.

(090148135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Azure Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 139.971.

—
Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 27 juillet 2009 que:

- M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, a été nommé comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 en remplacement de M. Richard WILLIAMS, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

- Par ailleurs, M. BOBBE a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Richard WILLIAMS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009123002/18.

(090148298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 juillet 2009

- que Monsieur Claude JEITZ, demeurant à Cité Beaulieu 27 à 3383 NOERTZANGE, né le 19.10.1959 à Esch/Alz. a été nommé directeur pour la gestion journalière. Son pouvoir de signature est réglé comme suit:

Signature individuelle jusqu'à un montant de EUR 5'000; > EUR 5'000 signature conjointe avec un administrateur/ administrateur-délégué.

- que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques BARTHEL, demeurant à Crauthemerstross 11 à 3334 HELLANGE, né le 06.04.1958 à Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Fait à Munsbach, le 27.07.2009.

Pour extrait conforme

Jacques BARTHEL

Référence de publication: 2009122999/18.

(090147846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juillet 2009, que:

- Monsieur Phil REGAN, demeurant à Wellington Road 22, à Ealing London W5 4UH, né à Farnborough (GB) le 30 septembre 1966 a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- les mandats d'administrateur de Hans-Joachim GRAF, Pierre-Yves BOURNET et Jacques BARTHEL ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- Le conseil d'administration a été autorisé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques BARTHEL pour la durée d'une année.

Fait à Munsbach, le 27 juillet 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jacques BARTHEL

Référence de publication: 2009123000/18.

(090147835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Schneider International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.179.

Il résulte d'une cession de parts en date du 10 septembre 2009 que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Schneider International France

72, rue du Faubourg Saint Honoré

F-75008 Paris

R.C.S. Paris 389.777.145 1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009123027/18.

(090148210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Vincera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.747.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2009

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2014:

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Madame Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane Wunsch:

- Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009123033/18.

(090148277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Corinne Sélection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 55.400.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 janvier 2009.*

Est nommée gérante:

1. Nomination comme gérante pour une durée indéterminée Madame Mangen Corinne demeurant à 19, rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

La résolution a été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour la société

CORINNE SELECTION s.à.r.l

Mangen Corinne

Gérante

Référence de publication: 2009123054/18.

(090148104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

ImmoGuardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin.
R.C.S. Luxembourg B 92.210.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale tenue le 22 juin 2009 au siège social de la société IMMOGUARDIAN SA, il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société THE LION'S ASSOCIATES SA, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 67.351, siège social à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs, Hall 19, du poste de commissaire aux comptes.

Résolution N° 5

L'Assemblée nomme à l'unanimité la société MICHEL JASMAIN SA, établie à 233, route de Longwy à L-4831 Rodange, numéro RC B 127.204, au poste de commissaire aux comptes. Le mandat de la société Michel Jasmain SA commence en date de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2009123113/18.

(090148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2009

- La démission des sociétés EFFIGI S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leur mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Nicole THIRION, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

PALMGROVE INVEST S.A.

Ph. STANKO / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123288/18.

(090148127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.602.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 15 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

2. Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A avec effet au 18 juin 2009;

- Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009123354/18.

(090148883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

F.V. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue A. et E. Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.265.

Extrait du rapport de gérance du 17 septembre 2009

Le gérant unique de la société à responsabilité limitée F.V. CONSULT S.à.r.l. a pris la décision suivante:

1. Il décide de transférer le siège social de Rue A. et E. Mayrisch, 28 à L-8528 Colpach-Haut à Rue A. et E. Mayrisch, 60, à L-8528 Colpach-Haut.

Pour extrait conforme

Pour la société F.V. CONSULT S.à.r.l.

VO Consulting LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009123351/18.

(090148678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Plug Hi-Tech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.838.

Extrait du rapport du conseil d'administration du 9 septembre 2009

Les administrateurs de la société anonyme PLUG HI-TECH S.A. ont pris la décision suivante:

1. Ils décident de transférer le siège social de Route de Luxembourg, 77 à L-4761 PETANGE à Route de Luxembourg, 21, à L-4761 PETANGE.

Pour extrait conforme

Pour la société PLUG HI-TECH S.A.

VO Consulting LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009123352/18.

(090148677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Galey & Lord International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.040.176,10.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.050.

Résolution

Les gérants décident de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de
L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

Au

L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 3 A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour Galey & Lord International S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Pierre HOFFMANN / Claus HÜRLIMANN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009123347/18.

(090148645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Galey & Lord Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.993.

Résolution

Le Liquidateur décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de
L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

Au

L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 3 A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour Galey & Lord Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation)

Pierre HOFFMANN

Liquidateur

Référence de publication: 2009123346/18.

(090148648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ProLogis Italy XXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.917.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117671/17.

(090141467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 5.578.025,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

—
Extrait des résolutions portant à publication de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 août 2009

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 août 2009 de manière circulaire que:

- Le Conseil d'Administration décide de procéder à la réélection de Monsieur Olivier MAURICETTE, administrateur, demeurant à F-31770 COLOMIERS, 24 allée de Pornic, en qualité de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009123568/18.

(090148901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.012.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2009 que:

- Monsieur Yves Schmit, né le 14 mars 1972 à Esch s/Alzette et demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, place du Théâtre 1 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Sylvia Holz démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Le siège de la société anonyme A.J.L. S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II vers L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009123630/18.

(090149104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Société Financière Diane, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 70.303.

—
Société constituée le 16 juin 1999 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 647 du 26 août 1999.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 17 septembre 2009 que:

- la démission de l'administrateur Madame Annick Braun en date du 24 octobre 2008 est acceptée.

- cooptation en qualité de nouvel administrateur de Monsieur Christian Schwartz, demeurant au 4, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Les décisions prises par le conseil d'administration seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait

Jean WAGENER

Le mandataire

Référence de publication: 2009123637/18.

(090149171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Financière d'Investissements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.710.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 25 septembre 2009

Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Financière d'Investissements

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123659/18.

(090149450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Alba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 septembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur GIANELLO Lorenzo, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ALBA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123672/18.

(090149324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2009

(...)

"Le mandat d'administrateur de Monsieur José Manuel Martinez Serrano vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Cette résolution est adoptée à l'unanimité."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour le Conseil d'Administration

M.J KIEFFER / W. DAMBRE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123679/18.

(090149373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Eterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 29.029.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009

(...)

"Le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pour le Conseil d'Administration

P. GUSTIN / M.J. KIEFFER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123680/18.

(090149371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2009

(...)

"Le mandat de Commissaire de Monsieur Benoît Stainier, domicilié à 1081 Bruxelles (Belgique), Avenue de l'Indépendance 28, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour le Conseil d'Administration

F. DESLYPERE / K. DE WILDE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123682/18.

(090149351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Olfa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 92.219.

—
La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 février 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 16 septembre 2009.

Pour OLFA INVEST S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE

Représentante permanente

Référence de publication: 2009123686/18.

(090149340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.540.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 avril 2009

Le 8 avril 2009, l'Associé Unique de ENI ALGERIA LIMITED ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des gérants suivants, leurs mandats arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

* Mr Roberto Borgognoni;

* Mr Benyezza Abdurahman

* Mr Innocenzo Titone

Luxembourg, le 17 août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009123697/18.

(090149333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

KLC Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.079.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 30 juin 2009

1. La démission de Madame Joanne BAXTER, née le 12 juin 1970 à Guernsey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est actée avec effet au 29 mai 2009.

2. Monsieur Kevin BRENNAN, Directeur de sociétés, né le 30 mai 1957 à Mtarfa, Malta, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est coopté en tant que nouvel Administrateur de catégorie A en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, 30 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KLC HOLDINGS II S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123734/18.

(090148947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

KLC Holdings V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.757.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 30 juin 2009

1. La démission de Madame Joanne BAXTER, née le 12 juin 1970 à Guernsey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est actée avec effet au 29 mai 2009.

2. Monsieur Kevin BRENNAN, Directeur de sociétés, né le 30 mai 1957 à Mtarfa, Malta, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est coopté en tant que nouvel Administrateur de catégorie A en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, 30 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KLC HOLDINGS V S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123735/18.

(090148946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009123725/18.

(090149459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Marmara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.143.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 Septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009123726/18.

(090149467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Breeders Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.829.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. Juli 2009

- Die Amtsniederlegung des Herrn Johan VANHALLE als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. August 2009 ist angenommen.

- Herr Jörg EGGERS, Privatangestellter, geboren am 17. September 1961 in Schneverdingen, Deutschland, geschäftlichansässig in Wulf-Werum-Strasse, 1, D-21337 Lüneburg (Deutschland) ist als neues Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. August 2009 ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, verfallen.

Luxemburg, den 21. Juli 2009.

Für beglaubigten Auszug

Für BREEDERS TRUST

Unterschriften

Référence de publication: 2009123760/18.

(090149027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

- Le Conseil de Gérance prend acte du changement de siège social des Gérants personnes morales suivants de la société comme suit:

* FINDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* EFFIGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

FALCON REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

FINDI S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Signatures / Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009123777/18.

(090148950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 17 septembre 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lefering en tant que Gérant de catégorie B avec effet immédiat;

- de nommer Madame Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Rémiremont en France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de "B - Geschäftsführer" de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

A - Geschäftsführer

Référence de publication: 2009123827/18.

(090148974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Aim Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission d'Eddy DOME de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Frédéric SALVADORE, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009123833/18.

(090149013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.073.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 4 août 2009 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Mme Alison UPTON en tant qu'administrateur de la société.
2. L'Assemblée confirme la nomination de Mme Julia CHURCH, née le 14 juillet 1963 à Coseley, Guernesey, demeurant à 1 Cameron Place, Upper St Jacques, St Peter Port, GY1 1SU, Guernesey, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2010.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009118096/17.

(090141963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

FDH Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 136.875.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 4 septembre 2009

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eddy DOME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009123865/18.

(090149637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pordano Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goerges.
R.C.S. Luxembourg B 79.860.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises à Luxembourg le 28 août 2009 par l'associé unique de la société PORDANO FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au RCS sous le n° B 79.860, que:

- 1) la société accepte la démission comme gérants de M. Bart ZECH et de M. Frank WALENTA, établis professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009123870/18.

(090149586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.945,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 septembre 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mme Sandrine KLUSA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009123862/18.

(090149536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 septembre 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mme Sandrine KLUSA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009123861/18.

(090149531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.067.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117673/17.

(090141472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 septembre 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mme Sandrine KLUSA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009123863/18.

(090149541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy Dome de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan Dundon, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009118020/17.

(090141739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.536.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.209.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bolc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009118108/17.

(090141733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2009

Première résolution

Monsieur Tom Weisgerber, employé d'Etat, demeurant à L-1834 Luxembourg 21, rue Jean Pierre Koltz a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Fernand DICHTER, fonctionnaire d'Etat en retraite, né à Esch/Alzette le 22 février 1940 (Matricule : No. 1940/0222/153), demeurant à L-4033 Esch/Alzette 26, rue Nic. Bieber.

son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tom WEISGERBER / Fernand DICHTER.

Référence de publication: 2009123878/18.

(090149052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Rainstorm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.557.

—
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2009:

- A été décidé de nommer Manacor (Luxembourg) S.A. comme Gérant de classe A;

- Election de nouveau gérant de classe B pour une durée indéterminée à partir du 18 septembre 2009:

* M. Stephen Keating, né le 17 septembre 1966 à Woking, Royaume-Uni, demeurant à Pyne Lodge, Sparks Lane Cuckfield Health, West Sussex, RH17 5JP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rainstorm Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009123936/18.

(090148892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.063.

—
Extrait des résolutions prises

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009

1. La démission de Madame Joanne BAXTER, née le 12 juin 1970 à Guernsey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est acceptée avec effet au 29 mai 2009.

2. Monsieur Kevin BRENNAN, Directeur de sociétés, né le 30 mai 1957 à Mtarfa, Malta, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, est nommé nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123967/18.

(090148477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Polifontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.974.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLIFONTAINE S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 16.974

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1979, publié au Mémorial C numéro 294 du 14 décembre 1979

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 9 du 07 janvier 1999,

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE MILLE (4.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que le capital a été converti en euros et augmenté à SEPT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-ONZE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (718.891,22 €), représenté par QUATRE MILLE (4.000) ACTIONS, sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 08 mai 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 810 du 06 novembre 2000..

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée.

Modification de l'article 3 des statuts y afférent.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée de vie de la société en durée illimitée de sorte que le troisième alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 3^{ème} Alinéa La société a une durée illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Maria Santiago, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2009. Relation: EAC/2009/10337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009123476/54.

(090148887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

La-ser Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.663.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of September.

Before US Maître Henri BECK notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr. Lucien Abenheim, a French citizen, born in Casablanca, Morocco, on July 23rd, 1951 and having his professional address at 1-10 Summers street, London EC1R 5BD, the United Kingdom, here represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on September 10, 2009 (hereinafter referred to as the "Founder");

Sullivan Holdings Group Limited, a limited company having its registered office at PO Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Companies Register of the British Virgin Islands under number 1412139, here represented by Mrs. Peggy SIMON, prenamed, by virtue of a proxy established on September 10, 2009 (hereinafter referred to as "Sullivan"), and

Parness S.A., a public limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, place du Theatre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76584, here represented by Mrs. Peggy SIMON, prenamed, by virtue of a proxy established on September 10, 2009 (hereinafter referred to as the "Investor").

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The Founder is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "La-ser Alpha Group S.a r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maitre Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, on July 31st, 2009, registered under number B 147663 with the Luxembourg Trade and Companies Register.

II. The Company's share capital is set at sixteen million Euro (EUR 16,000,000.-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III. The agenda of this meeting is as follows:

1. increase of the share capital;
2. acceptance of the subscription to the share capital by both Sullivan and the Investor;
3. subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company;
4. issue of three thousand (3,000) share warrants ("bons de souscription de parts sociales") (the "Warrants") in accordance with the terms and conditions as defined by the board of managers of the Company via ad hoc resolutions made on September 11th, 2009 and powers to the board of managers to enter into the related share warrant agreement;
5. acceptance of the subscription to all the Warrants by the Investor and waiver of subscription rights whatsoever by both the Founder and Sullivan to the benefit of the Investor upon exercise of the Warrants by the latter;
6. addition of a new paragraph 6 under article 11 of the articles of association of the Company;
7. addition of a new Chapter IV to the articles of association of the Company;
8. renumbering of the remaining articles and chapters of the Company's articles of association;
9. amendment to the paragraph 2 under the new article 20 of the articles of association of the Company;
10. appointment of the members of the new committee.

IV. Then the following resolutions were unanimously taken:

First resolution:

The sole shareholder resolved to increase the share capital by nine million Euro (EUR 9,000,000.-) in order to raise it from its present amount of sixteen million Euro (EUR 16,000,000.-) to twenty five million Euro (EUR 25,000,000.-) by issue of nine thousand (9,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution:

The sole shareholder resolved to accept the subscription to the share capital by Sullivan and the Investor in the way described hereunder:

Intervention - Subscription - Payment

Sullivan and the Investor, through their proxyholder, declared the following:

i) Sullivan declared to subscribe to four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each and have them fully paid up at their nominal value by a contribution in cash in the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-); and

ii) The Investor declared to subscribe to five thousand (5,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-),

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the above mentioned amounts, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-) represented by twenty-five thousand shares (25,000) with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up."

Fourth resolution:

The Company's shareholders resolved to issue three thousand (3,000) Warrants, exercisable into ordinary shares of the Company, (i) at the latest on 31 December 2010, (ii) at the sole discretion of the Warrants' holder(s), and (iii) at the exercise price of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share and as per the conversion rate of one (1) Warrant for one (1) ordinary share in accordance with the terms and conditions as defined by the board of managers of the Company via ad hoc resolutions made on September 11th, 2009 and to authorize the board of managers to enter into the related share warrant agreement

Fifth resolution:

The Company's shareholders resolved to accept the subscription of all the Warrants by the Investor and both the Founder and Sullivan resolved to waive their respective subscription rights whatsoever upon exercise of the Warrants by the Investor.

Sixth resolution:

The Company's shareholders resolved to add a new paragraph 6 under article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"(...)"

Art. 11. Paragraph 6. "The powers of the manager or the board of managers are subject to the limitations provided for in Article 18 to the extent that they do not contravene the Law."

Seventh resolution:

The Company's shareholders resolved to add a new Chapter IV to the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Chapter IV. The Committee

Art. 16. Committee. An ad hoc committee (hereafter the "Committee") shall be set-up by the shareholders of the Company.

The Committee will be composed of two members who will be appointed by the shareholders of the Company as follows:

- one member of the Committee will be appointed by the shareholders of the Company from a list of candidates proposed by Parness S.A., a public limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, place du Theatre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76584; and

- one member of the Committee will be appointed by the shareholders of the Company from a list of candidates proposed by Mr. Lucien Abenheim, a French citizen, born in Casablanca, Morocco, on July 23rd, 1951 and having his professional address at 1-10 Summers street, London EC1R 5BD, the United Kingdom.

The Committee is entrusted with the prior approval of certain decisions considered as of high importance to the Company or its affiliates and as further described in article 18 of the articles of association of the Company.

The members of the Committee are appointed by the Company's shareholders, for a renewable period of four (4) years.

Art. 17. Meetings of the committee. The meetings of the Committee may be convened by any member of the Committee by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Committee may validly debate without prior notice if all the members are present. Any decision of the Committee shall be made with the unanimous consent of all of its members. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all members of the Committee, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Committee, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Committee.

Art. 18. Powers of the committee. The Committee has decisive powers over the following issues considered as essential for the Company or its affiliates:

- save for any operation carried out by or between the Company and its subsidiaries, any sale, halt of the exploitation (totally or for a substantial part only), offer for lease management, pledge or transfer in any other way of any activity of the Company or its subsidiaries; any sale or transfer or pledge in any other way of any participation in the Company's subsidiaries; any transfer or license or pledge of any asset (tangible or intangible) such as know-how) essential to the group activity,

- any decision of external expansion or of investment (such as acquire or offer for lease management any activity, acquire or increase any participation in the capital or in any other way in any company or group, acquire or license any asset) for a value greater than and/or resulting in liabilities or liabilities' takeover greater than eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) (unitary value/liability or aggregate value/liabilities in case of operation or investment realized in several tranches),

- any increase of the financial debt or of the commitments off balance sheet in a significant way (such as subscribe to a loan or to any other financial commitment, consent to any waiver of financial claim),

- any allocation of interim dividends, considering that within a period of three (3) years from the date of issuance of the present deed, no interim dividends shall be allocated and that, beyond this initial period, the Committee shall then determine the percentage of interim dividend allocations,

- any decision having an impact on the share capital (such as issue and/or allocation of movable properties or any other credit notes or giving access to the share capital of the Company's subsidiaries).

The adoption of the above decisions by the board of managers is subject to the prior approval of the Committee to the extent that it does not contravene the Law."

Eighth resolution:

Pursuant to the above resolutions, the Company's shareholders resolved to renumber the remaining articles and chapters of the Company's articles of association.

Ninth resolution:

The Company's shareholders also resolved to amend the paragraph 2 under the new article 20 of the articles of association which shall henceforth be read as follows:

"(...)"

Art. 20. Paragraph 2. "Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles, subject to the object of the Company and subject to the terms and conditions provided for in that certain shareholders' agreement entered into between the Company's shareholders, as amended from time to time and to the extent that it does not contravene the Law, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. "

Tenth resolution:

Lastly, the Company's shareholders resolved to appoint the following persons as initial members of the Committee, for a renewable period of four (4) years from the date of their appointment and until their respective successors are appointed:

- Mr. Fabrice Harari, a French citizen, born on April 3rd, 1967 in Saint-Denis, France, and having his address at 32, quai Henri IV, 75014 Paris, France; and

- Mr. Lucien Abenhaim, a French citizen, born in Casablanca, Morocco, on July 23rd, 1951 and having his professional address at 1-10 Summers street, London EC1R 5BD, the United Kingdom.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

M. Lucien Abenheim, citoyen français, né à Casablanca, Maroc, le 23 Juillet 1951, et ayant son adresse professionnelle au 1-10 Summers street, Londres EC1R 5BD, Royaume-Uni, représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2009 (ci-après le "Fondateur");

Sullivan Holdings Group Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1412139, ici représenté par Madame Peggy SIMON, prénommée, en vertu d'une procuration établie le 10 septembre 2009 (ci-après "Sullivan"); et

Parness S.A., une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76584, ici représentée par Madame Peggy SIMON, prénommée, en vertu d'une procuration établie le 10 septembre 2009 (ci-après l'"Investisseur").

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le Fondateur est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "La-ser Alpha Group S.à r.l." (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 juillet 2009, immatriculée sous le numéro B 147663 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. Le capital social de la Société est fixé à seize millions d'Euros (EUR 16.000.000,-) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III. L'ordre du jour de cette réunion est le suivant:

1. Augmentation du capital social;
2. Acceptation de la souscription au capital social par Sullivan et l'Investisseur;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;
4. Emission de trois mille (3.000) bons de souscription de parts sociales ("share warrants ") (ci-après les "Warrants") en accord avec les termes et conditions définis par le conseil de gérance de la Société via des résolutions ad hoc prises le 11 septembre 2009 et pouvoirs au conseil de gérance de signer le contrat de bons de souscription de parts sociales y afférent;

5. Acceptation de la souscription de tous les Warrants par l'Investisseur et renonciation aux droits de souscription par le Fondateur et Sullivan au bénéfice de l'Investisseur lors de l'exercice des Warrants par ce dernier;

6. Ajout d'un nouveau paragraphe 6 à l'article 11 des statuts de la Société;

7. Ajout d'un nouveau Chapitre IV aux statuts de la Société;

8. Renumérotation des articles et chapitres restants des statuts de la Société;

9. Modification du paragraphe 2 du nouvel article 20 des statuts de la Société;

10. Nomination des membres du nouveau comité.

IV. Ainsi, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Première résolution:

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de seize millions d'Euros (EUR 16.000.000,-) à vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution:

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription au capital social par Sullivan et l'Investisseur telle qu'elle est décrite ci-après:

Intervention - Souscription - Libération

Sullivan et l'Investisseur ont déclaré par leur mandataire ce qui suit:

i) Sullivan a déclaré souscrire à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-); et

ii) L'Investisseur a déclaré souscrire à cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-),

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition les montants susmentionnés ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions susmentionnées, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié tel que suit pour désormais avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution:

Les associés de la Société ont décidé d'émettre trois mille (3.000) Warrants exerçables en parts sociales ordinaires de la Société, (i) au plus tard le 31 décembre 2010, (ii) à la seule discrétion du/des détenteurs) des Warrants, et (iii) au prix d'exercice de mille Euros (EUR 1.000,-) par part sociale et au taux de conversion d'un (1) Warrant pour une (1) part sociale ordinaire en accord avec les termes et conditions définis par le conseil de gérance de la Société via des résolutions ad hoc adoptées le 11 septembre 2009 et d'autoriser le conseil de gérance à signer le contrat de bons de souscription de parts sociales y afférent.

Cinquième résolution:

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la souscription de tous les Warrants par l'Investisseur, et le Fondateur et Sullivan ont décidé de renoncer à leurs droits respectifs de souscription lors de l'exercice des Warrants par l'Investisseur.

Sixième résolution:

Les associés de la Société ont décidé d'ajouter un nouveau paragraphe 6 à l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"(...)"

Art. 11. Paragraphe 6. "Les pouvoirs du gérant ou du conseil de gérance sont soumis aux limitations dont dispose l'Article 18 dans la mesure où ils ne contreviennent pas à la Loi."

Septième résolution:

Les associés de la Société ont décidé d'ajouter un nouveau Chapitre IV aux statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Chapitre IV. Le Comité

Art. 16. Comité. Un comité ad hoc (ci-après le "Comité") sera mis en place par les associés de la Société. Il sera composé de deux membres qui seront nommés par les associés de la Société de la manière suivante:

- un membre du Comité sera nommé par les associés de la Société d'après une liste de candidats proposée par Parness S.A., une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76584; et

- un membre du Comité sera nommé par les associés de la Société d'après une liste de candidats proposée par M. Lucien Abenhaim, citoyen français, né à Casablanca, Maroc, le 23 Juillet 1951, et ayant son adresse professionnelle au 1-10 Summers street, Londres EC1R 5BD, Royaume-Uni.

Le Comité est chargé de donner son accord préalable à certaines décisions considérées comme étant d'une haute importance pour la Société ou ses filiales et telles que décrites à l'Article 18 des statuts de la Société.

Les membres du Comité sont nommés par les associés de la Société, pour une période renouvelable de quatre (4) ans.

Art. 17. Réunions du comité. Les réunions du Comité peuvent être convoquées par tout membre du Comité par tout moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Comité peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les membres sont présents. Toute décision du Comité devra être prise à l'unanimité de ses membres. Un ou plusieurs

membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par tout moyen similaire de communication initiée du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément et de délibérer entre elles. Une telle participation sera considéré comme équivalente à la présence physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés, ayant le même contenu, signés par tous les membres ayant participé.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Comité, est correcte et valable comme celle qui aurait été adoptée à une réunion du Comité valablement convoquée et tenue.

Une telle décision peut être documentée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés, ayant le même contenu et signés par tous les membres du Comité.

Art. 18. Pouvoirs du comité. Le Comité a les pouvoirs décisifs sur les décisions suivantes considérées comme essentielles pour la Société ou ses filiales:

- à l'exception des opérations conclues entre la Société et/ou ses filiales, céder, cesser l'exploitation (totalement ou pour une part substantielle), mettre en location gérance, donner en garantie ou autrement transférer toute activité de la Société ou de ses filiales; céder ou autrement transférer ou donner en garantie toute participation dans les filiales de la Société; céder ou donner en licence ou en garantie tout élément d'actif (corporel ou incorporel, tel que du savoir-faire) essentiel à l'activité du groupe,

- prendre une décision de croissance externe ou d'investissement (telle qu'acquérir ou prendre en location gérance toute activité, acquérir ou augmenter toute participation en capital ou autrement dans toute société ou groupement, acquérir ou prendre en licence tout élément d'actif), pour une valeur supérieure et/ou résultant en un passif ou reprise de passifs supérieur à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) (valeur/passif unitaire ou cumulé(e) en cas d'opération ou investissement réalisé en plusieurs tranches),

- augmenter la dette financière ou les engagements hors bilan de façon significative (tel que souscrire un prêt ou autre engagement financier, consentir tout abandon de créances de nature financière),

- distribuer des dividendes intérimaires, étant précisé que pendant une période de trois (3) ans à compter de la date du présent acte, aucun dividende intérimaire ne sera distribué, et qu'au-delà de cette période initiale, le Comité décidera d'un pourcentage de distributions de dividendes intérimaires,

- prendre une décision ayant un impact sur le capital social (telle que l'émission et/ou l'attribution de valeurs mobilières ou de tout autre titre de créances ou donnant accès au capital des filiales de la Société).

L'adoption des décisions susmentionnées par le conseil de gérance est soumise à l'accord préalable du Comité dans la mesure où cela ne contrevient pas à la Loi."

Huitième résolution:

Suite aux résolutions susmentionnées, les associés de la Société ont décidé de renuméroter les articles et chapitres restants des statuts de la Société.

Neuvième résolution:

Les associés de la Société ont aussi décidé de modifier le paragraphe 2 du nouvel article 20 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"(...)"

Art. 20. Paragraphe 2. "Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au gérant ou au conseil de gérance par la Loi ou les Statuts, sous réserve de l'objet de la Société et sous réserve des termes et conditions stipulés dans un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, tel que dernièrement modifié et dans la mesure où ils ne contreviennent pas à la Loi, elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société".

Dixième résolution:

Enfin, les associés de la Société ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres initiaux du Comité, pour une période renouvelable de quatre (4) ans à partir de la date de leur nomination et ce jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient nommés:

- M. Fabrice Harari, un citoyen français, né le 3 avril 1967, à Saint-Denis, France, et ayant son adresse au 32, quai Henri IV, 75014 Paris, France; et

- M. Lucien Abenheim, citoyen français, né à Casablanca, Maroc, le 23 Juillet 1951, et ayant son adresse professionnelle au 1-10 Summers street, Londres EC1R 5BD, Royaume-Uni.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1317. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009123472/332.

(090148873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Weather Investments Funds I S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.069.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), the undersigned,

There appeared the following:

Weather Capital S.a r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.414, hereby represented by Mr. Jerome Boucher, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Hereafter referred to as "the Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Weather Investments Funds I S.A., a public limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.069, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 12 December 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 298 on 12 December 2007 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles of Association") have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by an amount of fifty-two thousand euro (EUR 52,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of eighty-three thousand euro (EUR 83,000.-), divided into eight hundred thirty (830) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2) To issue five hundred twenty (520) shares so as to raise the number of shares from three hundred ten (310) shares to eight hundred thirty (830) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase;

3) Subject to the condition precedent of the capital increase mentioned under 1) to proceed to a reduction of the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand nine hundred euro (EUR 69,900) so as to reduce it from its current amount of eighty-three thousand euro (EUR 83,000.-) to an amount of thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-) to set off the losses of the Company in accordance with article 69(4) of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended (the "Law");

4) To cancel six hundred ninety-nine (699) shares so as to reduce the number of shares from eight hundred thirty (830) shares to one hundred thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

5) To amend the corporate name of the Company;

- 6) To approve the transformation of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
- 7) To dismiss the directors of the Company from their functions and to release them from their liabilities;
- 8) To appoint the managers of the Company;
- 9) To fully amend and restate the Company's Articles of Association;
- 10) To delegate powers to the managers of the Company; and
- 11) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-two thousand euro (EUR 52,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of eighty-three thousand euro (EUR 83,000.-), divided into eight hundred thirty (830) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to issue five hundred twenty (520) shares so as to raise the number of shares from three hundred ten (310) shares to eight hundred thirty (830) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

Third resolution

The Shareholder resolves to proceed, subject to the condition precedent of the capital increase mentioned under the first resolution, to a reduction of the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand nine hundred euro (EUR 69,900) so as to reduce it from its current amount of eighty-three thousand euro (EUR 83,000.-) to an amount of thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-) in order to set off the losses of the Company in accordance with article 69(4) of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to cancel six hundred ninety-nine (699) shares so as to reduce the number of shares from eight hundred thirty (830) shares to one hundred thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend the corporate name of the Company into Weather Capital Special Purpose 2 S.A.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to transform the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), without changing its legal personality.

The private limited liability company shall maintain and continue the accountancy held by the public limited liability company.

The Company shall retain the number under which it is currently registered at the Luxembourg Trade and Companies Register as a public limited liability company, i.e. B 135.069.

The transformation shall take place on the basis of the financial situation up to the date of 30 June 2009.

Any subsequent operation is to be considered as having been achieved on behalf of the private limited liability company, notably concerning the Company's accounts.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to dismiss the directors of the Company from their functions and to release them from their liabilities.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to set at three (3) the number of Managers who shall together form the Board of Managers. The Shareholder resolve to appoint the following as Managers for an unlimited period of time:

1. Carla Alves Silva, born 13 September 1974 in San Salvador (Portugal), professionally residing at 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
2. Luca Gallinelli, born 6 May 1964 in Firenze (Italy), professionally residing at 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
3. Karim Michel Nasr, born 4 March 1970 in Hammana (Lebanon), residing at 6 rue Goubert, 75011 Paris, France.

Ninth resolution

The Shareholder resolves to approve the amending and restating of the Company's Articles of Association in entirety, which shall read as follows:

"Chapter I. Form. Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, the continuing management and the sale of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, in particular in the areas of out-sourcings, customer relationship management and technology services in the real estate, mortgage and consumer finance industries. The Company may also hold, manage and exploit intellectual property rights and render services to other group companies and third parties, notably in the area of outsourcings.

The Company may invest in and acquire, dispose of, grant or retain, loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person; engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing; and grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

The Company may also acquire, hold, manage and sell any movable or immovable assets of any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company may also provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs, including, among others, the granting of loans and the providing of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In addition, the Company may render on an occasional basis assistance in any form (including but not limited to advances, loans, credits, guarantees or granting of security) to third parties other than the group of companies to which the Company belongs, subject to the condition that such assistance falls within the Company's best interest and subject to the condition that such assistance would not trigger any license requirements.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, either directly or indirectly, which have similar objects or whose objects are closely related to its own.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-), divided into one hundred thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

In addition to the share capital a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any

shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the board of managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be constituted of a single document or of several separate documents all having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the company. Should only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Should the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and her/his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by her/him in connection with any action, suit or procedure to which s/he may be made a party by reason of her/his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which s/he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which s/he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of auditors, if applicable, the remuneration of the auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of the month of May of each year, at 9 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other general meetings of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except if is otherwise required by the Law, any amendment to the present Articles shall be approved by a majority of members representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by the majority of shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law and submits them to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders and, as the case may be, the auditor(s), for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Tenth resolution

The Shareholder resolve to confer all necessary powers to the Board of Managers of the Company to implement the abovementioned resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,900.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who is proficient in English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Weather Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 98.414, représentée par M. Jérôme Bouclier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé;

Désigné ci-après comme "l'Associé".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit:

I. Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique de Weather Investments Funds I S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.069, constituée par acte du Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 298 du 12 décembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date (les "Statuts").

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, à un montant de quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 83.000) représenté par huit cent trente (830) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

2) Emission de cinq cent vingt (520) nouvelles parts sociales ordinaires pour porter le nombre des parts sociales de trois cent dix (310) parts sociales à huit cent trente (830) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de la décision de l'Associé sur l'augmentation du capital proposée.

3) A la condition résolutoire de l'augmentation du capital mentionnée sous 1), réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille neuf cents Euros (EUR 69.900) pour le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 83.000) représenté par huit cent trente (830) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, à un montant de treize mille cent Euros (EUR 13.100) pour compenser les pertes de la Société conformément à l'article 69(4) de la loi concernant les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi");

4) Annulation de six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) parts sociales pour réduire le nombre des parts sociales de huit cent trente (830) parts sociales à cent trente-et-un (131) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune;

5) Modification de la dénomination sociale de la Société;

6) Approbation de la modification de la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;

7) Révocation des administrateurs de la Société de leurs fonctions et décharge;

8) Nomination des gérants de la Société;

9) Modification et refonte intégrale des Statuts de la Société;

10) Délégation de pouvoirs aux gérants de la Société; et

11) Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 83.000,-) représenté par huit cent trente (830) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre cinq cent vingt (520) nouvelles parts sociales ordinaires pour porter le nombre des parts sociales de trois cent dix (310) parts sociales à huit cent trente (830) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de la décision de l'Associé sur l'augmentation du capital proposée.

Troisième résolution

L'Associé décide de procéder, à la condition résolutoire de l'augmentation du capital mentionnée sous 1), à une réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille neuf cents Euros (EUR 69.900,-) pour le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 83.000,-) représenté par huit cent trente (830) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de treize mille cent Euros (EUR 13.100,-) pour compenser les pertes de la Société conformément à l'article 69(4) de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'annuler six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) parts sociales pour réduire le nombre des parts sociales de huit cent trente (830) parts sociales à cent trente-et-un (131) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Weather Capital Special Purpose 2 S.A.

Sixième résolution

L'Associé décide de modifier la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de la personnalité morale.

La société à responsabilité limitée devra maintenir et continuer à tenir la comptabilité de la société anonyme.

La Société devra conserver le numéro sous lequel elle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés comme société à responsabilité limitée, à savoir B 135.069.

La transformation devra avoir lieu sur la base d'une situation financière à la date du 30 juin 2009.

Toute opération subséquente sera considérée comme ayant été achevée au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée, notamment concernant les comptes de la Société.

Septième résolution

L'Associé décide de révoquer les administrateurs de la Société de leurs fonctions et leur accorder décharge.

Huitième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre de Gérants à trois (3) qui composeront ensemble le Conseil de Gérance. L'Associé décide de nommer les Gérants suivants pour une période illimitée:

1. Caria Alves Silva, née le 13 septembre 1974 à San Salvador (Portugal), ayant son adresse professionnelle à 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle à 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

3. Karim Michel Nasr, né le 4 mars 1970 à Hammana (Liban), ayant son adresse à 6 rue Goubert, 75011 Paris, France.

Neuvième résolution

L'Associé décide d'approuver la modification et la refonte des Statuts de la Société en totalité, qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Weather Capital Special Purpose 2 S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de le Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, la gestion continue et la vente de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, en particulier dans les domaines de l'outsourcing, la gestion de relation clientèle et les services de technologie dans l'immobilier, les hypothèques et les industries des services financiers au consommateur. La Société peut aussi détenir, gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle et prêter des services à d'autres sociétés du groupe et à des tiers, notamment dans le domaine de l'outsourcing.

La Société peut investir en, acquérir, vendre, accorder ou retenir prêts, obligations et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières convertibles et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type; s'engager dans toute

autre activité que la Société jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec ce qui précède; et accorder des gages, garanties et contrats d'indemnités, de tout type, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes et celles de tout tiers.

La Société peut aussi acquérir, détenir, gérer et vendre des actifs mobiles et immobiliers de toute sorte ou toute forme. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire avec l'accomplissement et le développement de son objet.

En outre, la Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt de participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, incluant, entre autres, l'octroi de prêts ou de garanties ou de sûretés de toute forme. La Société peut mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer de sûretés sur une partie de ou tous ses actifs.

La Société peut accorder de manière occasionnelle toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, crédits, garanties ou l'octroi de sûretés) à des tiers autres que le groupe de sociétés auquel la Société appartient, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

La Société peut participer, directement ou indirectement, à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou dont l'objet est associé au sien.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent Euros (EUR 13.100,-) divisé en cent trente-et-une (131) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière

de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi du mois de mai de chaque année, à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi. Si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant une période de quinze jours qui précèdent la date fixée pour l'assemblée générale annuelle.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

94120

Dixième résolution

L'Associé décide de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil de Gérance de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions précédentes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de ce document sont estimés à environ 2.900.-Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCLIER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35467. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009123459/718.

(090148738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number 116.664. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1157 on 14 June 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 28 September 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, published in the Mémorial number 2544 on 8 November 2007.

The meeting was presided by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shares being registered, the extraordinary general meeting was convened by convening notice sent by registered mail to all shareholders on 29 July 2009. The shareholders present or represented together with the number of shares held by each of them as well as the class of their shares are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the ninety seven thousand four hundred and sixty-four point four nine five (97,464.495) class A shares and thirty three thousand eight hundred and eighty-five point four eight (33,885.48) class B shares in issue in the Company seventy-four thousand nine hundred and forty-seven point three five six (74,947.356) class A shares and thirty-three thousand eight hundred and eighty-five point four eight (33,885.48) class B shares are represented at the present general meeting so that 82.857% of the issued and outstanding share capital is represented at the present meeting.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda set out in the convening notice and in the proxies which all shareholders which are present or represented have received and signed.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Extension of the Commitment Period as set forth in the Articles of Association by replacing any reference to the Commitment Period of 36 months by the reference to 48 months including in particular by amending:

(i) Article 7 first paragraph of the Articles of Association to read as follows:

"The transfer of shares will not be permitted, except if such transfer is made to an Associate (as defined in the PPM) of the shareholder, during a period of 48 months following the Initial Closing, this period being defined in the PPM as the "Commitment Period".

(ii) Article 8 first paragraph of the Articles to read as follows:

"The Board is authorised, during a period of 48 months starting at the date of the first closing (as defined in the private place memorandum (the "PPM") and referred to herein as the ("Initial Closing")), to issue without limitation an unlimited number of fully paid up shares of Class A Shares and Class B Shares at any time, for the purposes set out in the PPM, provided however that the total number of shareholders of the Company shall not exceed 30 shareholders and no shareholder shall be a natural person."

(iii) Article 8 sixth paragraph and first sentence of the seventh paragraph of the Articles of Association to read as follows:

"If a subscription is accepted by the Board, Commitments received from Investors may be drawn down by the Board, in whole or in part, during a period of maximum 48 months after the Initial Closing (the "Commitment Period").

Commitments will cease to be available for draw-down after the expiry of 48 months period from the Initial Closing; provided however that Commitments may be draw-down thereafter to the extent necessary (i) to pay fees, expenses and liabilities to the Company, (ii) to complete any investments that have been committed to during the commitment period such as the acquisition of a new hotel upon its completion or a refurbishment project or (Hi) to make any follow-on investments in existing transactions, in this latter case up to a maximum of 10% of Commitments."

2. Amendment and restatement of the entire sixth paragraph of article 14 of the Articles of Association in the context of the requirements applicable to meetings of the board of directors to be held by means of telephone conference calls or similar means of communication to read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication allowing all persons participating in the meeting to hear one another, and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used it must be initiated and chaired from Luxembourg."

3. Amendment of the first sentence of the ninth paragraph of article 14 of the Articles of Association to read as follows:

"Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by any director of the Company."

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter:

First resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to extend the Commitment Period as set forth in the Articles of Association by replacing any reference to the Commitment Period of 36 months by the reference to 48 months including in particular by amending:

(ii) Article 7 first paragraph of the Articles of Association to read as follows:

"The transfer of shares will not be permitted, except if such transfer is made to an Associate (as defined in the PPM) of the shareholder, during a period of 48 months following the Initial Closing, this period being defined in the PPM as the "Commitment Period".

(ii) Article 8 first paragraph of the Articles to read as follows:

"The Board is authorised, during a period of 48 months starting at the date of the first closing (as defined in the private place memorandum (the "PPM") and referred to herein as the ("Initial Closing")), to issue without limitation an unlimited number of fully paid up shares of Class A Shares and Class B Shares at any time, for the purposes set out in the PPM, provided however that the total number of shareholders of the Company shall not exceed 30 shareholders and no shareholder shall be a natural person."

(iii) Article 8 sixth paragraph and first sentence of the seventh paragraph of the Articles of Association to read as follows:

"If a subscription is accepted by the Board, Commitments received from Investors may be drawn down by the Board, in whole or in part, during a period of maximum 48 months after the Initial Closing (the "Commitment Period").

Commitments will cease to be available for draw-down after the expiry of 48 months period from the Initial Closing; provided however that Commitments may be draw-down thereafter to the extent necessary (i) to pay fees, expenses and liabilities to the Company, (ii) to complete any investments that have been committed to during the commitment

period such as the acquisition of a new hotel upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any follow-on investments in existing transactions, in this latter case up to a maximum of 10% of Commitments."

The above resolution was passed at the following majority:

For: 74,947.356 class A shares

33,885.48 class B shares

Against: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend and restate the entire sixth paragraph of article 14 of the Articles of Association in the context of the requirements applicable to meetings of the board of directors to be held by means of telephone conference calls or similar means of communication to read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication allowing all persons participating in the meeting to hear one another, and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used it must be initiated and chaired from Luxembourg."

The above resolution was passed at the following majority:

For: 74,947.356 class A shares

33,885.48 class B shares

Against: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend the first sentence of the ninth paragraph of article 14 of the Articles of Association to read as follows:

"Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by any director of the Company."

The above resolution was passed at the following majority:

For: 74,947.356 class A shares

33,885.48 class B shares

Against: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the German version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundneun, am achtundzwanzigsten Tag des Monats August.

Vor der Unterzeichneten, Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, handelnd in Ersetzung von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, welche Letzterem vorliegende Urkunde verbleibt.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND (die "Gesellschaft"), eine société anonyme bezeichnet als société d'investissement à capital variable mit eingetragener Sitz in 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg und beim Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 116.664 registriert, abgehalten. Die Gesellschaft wurde mit Urkunde vom 30. Mai 2006 von Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Mersch gegründet, die am 14. Juni 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 1157 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal am 28. September 2007 mit Urkunde von Maître Henri Hellinckx, vorbenannt, die im Mémorial Nummer 2544 am 8. November 2007 veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung fand unter dem Vorsitz von Me Cintia Martins Costa, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, statt.

Die Hauptversammlung bestimmte Me Sascha Nolte, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Protokollführer.

Die Hauptversammlung bestimmte Me Ana Bramao, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Da alle Aktien Namensaktien sind, wurde die außerordentliche Hauptversammlung durch Einberufungsmitteilung, die allen Aktionären per Einschreiben zugeschickt worden und am 29. Juli 2009 zugegangen ist, einberufen. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien und deren Aktiengattung sind auf der Anwesenheitsliste dargelegt, welche von den Bevollmächtigten, dem Vorsitz, dem Protokollführer und dem Stimmzähler sowie dem unterzeichnenden Notar unterschrieben worden ist.

Diese Liste sowie die Vollmachten werden gemeinsam mit der vorliegenden Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt sich, dass von siebenundneunzigtausendvierhundertundvierundsechzig Komma vier neun fünf (97.464,495) Anteile der Klasse A und dreiunddreißigtausendachthundertfünfundachtzig Komma vier acht (33.885,48) Anteile der Klasse B der ausgegebenen Aktien in der Gesellschaft vierundsiebzigttausendneuhundertsiebenundvierzig Komma drei fünf sechs (74.947,356) Anteile der Klasse A und dreiunddreißigtausendachthundertfünfundachtzig Komma vier acht (33.885,48) Anteile der Klasse B bei dieser Hauptversammlung vertreten sind, so dass 82.857% des ausgegebenen und ausstehenden Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten sind.

V. Aus dem zuvor Erwähnten ergibt sich, dass die Hauptversammlung rechtsgültig gebildet worden ist und rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten und abstimmen kann, die in der Einberufungsmitteilung sowie in den Vollmachten, die alle Aktionäre, hier anwesend oder vertreten, erhalten und unterschrieben haben, dargelegt sind.

Die Tagesordnungspunkte, über die Beschlüsse gefasst werden sollen, lauten wie folgt:

4. Verlängerung der in der Satzung beschriebenen Einzahlungsverpflichtungsperiode, indem jeglicher Verweis auf die Einzahlungsverpflichtungsperiode von 36 Monaten durch den Verweis auf 48 Monate ersetzt wird, wobei insbesondere abgeändert werden:

(i) Artikel 7, erster Absatz, der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Die Übertragung von Fondsanteilen ist nicht zulässig, mit Ausnahme des Falls einer Übertragung an ein Verbundenes Unternehmen des Aktionärs (gemäß der Definition eines solchen im PPM) während eines Zeitraums von 48 Monaten nach dem Ersten Closing, wobei dieser Zeitraum im PPM als „Einzahlungsverpflichtungsperiode“ definiert wird.“

(iv) Artikel 8, erster Absatz, der Satzung, der somit wie folgt lautet: „Der Vorstand ist berechtigt, während eines Zeitraums von 48 Monaten nach dem ersten Closing (gemäß der Definition desselben im Private Placement Memorandum (das „PPM“)), und auf das hier als „Erstes Closing“ Bezug genommen wird, ohne Einschränkung zu jedem beliebigen Zeitpunkt eine unbegrenzte Zahl von voll einbezahlten Klasse A-Anteilen und Klasse B-Anteilen für die im PPM ausgeführten Zwecke auszugeben, jedoch mit der Einschränkung, dass die Gesamtzahl der Anteilseigner der Gesellschaft nicht mehr als 30 Anteilseigner betragen darf und kein Anteilseigner eine natürliche Person sein darf.“

(v) Artikel 8, sechster Absatz und erster Satz des siebten Absatzes, der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Wird eine Zeichnung vom Vorstand akzeptiert, dann können von den Investoren zugesagte Einzahlungsverpflichtungen vom Vorstand ganz oder teilweise während einer Periode von höchstens 48 Monaten nach dem Ersten Closing (der „Einzahlungsverpflichtungsperiode“) abgerufen werden.“

Nach Ablauf einer Frist von 48 Monaten ab dem Ersten Closing sind Einzahlungsverpflichtungen nicht mehr für Abrufe (Drawdowns) verfügbar, mit der Einschränkung, dass Einzahlungsverpflichtungen auch danach in dem (i) zur Zahlung von Gebühren, Auslagen und Verbindlichkeiten des Fonds, (ii) zum Vollzug einer Investition, die während der Einzahlungsverpflichtungsperiode eingegangen wurde, wie den Erwerb eines neuen Hotels nach dessen Fertigstellung oder eines Renovierungsprojekts, oder auch (iii) zur Tätigkeit von Folgeinvestitionen im Rahmen bestehender Transaktionen (in diesem letzteren Fall bis zu einem Höchstbetrag von 10% der Einzahlungsverpflichtungen) erforderlichen Ausmaß abgerufen werden können.“

5. Abänderung und Neuformulierung des gesamten sechsten Absatzes des Artikel 14 der Satzung im Zusammenhang mit den Bedingungen, die sich auf mittels Telefonkonferenzschaltung oder ähnlichen Kommunikationsmitteln geführte Vorstandssitzungen anwenden, wobei der Artikel 14, sechster Absatz, der Satzung wie folgt lautet:

„Jedes Vorstandsmitglied kann an einer Vorstandssitzung mittels Telefonkonferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es sämtlichen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, einander hören und miteinander kommunizieren zu können, vorausgesetzt, dass bei Verwendung einer Video- oder Telefonkonferenzschaltung diese von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.“

6. Abänderung des ersten Satzes des neunten Absatzes des Artikel 14 der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Beschlüsse des Vorstandes sind im Protokoll, das von einem beliebigen Vorstandsmitglied unterschrieben wird, festzuhalten.“

Nachdem die Hauptversammlung dem Vorhergehenden zugestimmt hatte, wurden folgende Beschlüsse mit der hier nach angeführten Mehrheit gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung fasste mit der hier nachstehenden Mehrheit den Beschluss, die in der Satzung beschriebene Einzahlungsverpflichtungsperiode zu verlängern, indem jeglicher Verweis auf die Einzahlungsverpflichtungsperiode von 36 Monaten durch den Verweis auf 48 Monate ersetzt wird, wobei insbesondere abgeändert werden:

(ii) Artikel 7, erster Absatz, der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Die Übertragung von Fondsanteilen ist nicht zulässig, mit Ausnahme des Falls einer Übertragung an ein Verbundenes Unternehmen des Aktionärs (gemäß der Definition eines solchen im PPM) während eines Zeitraums von 48 Monaten nach dem Ersten Closing, wobei dieser Zeitraum im PPM als „Einzahlungsverpflichtungsperiode“ definiert wird.“

(iv) Artikel 8, erster Absatz, der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Der Vorstand ist berechtigt, während eines Zeitraums von 48 Monaten nach dem ersten Closing (gemäß der Definition desselben im Private Placement Memorandum (das „PPM“), und auf das hier als „Erstes Closing“ Bezug genommen wird, ohne Einschränkung zu jedem beliebigen Zeitpunkt eine unbegrenzte Zahl von voll einbezahlten Klasse A-Anteilen und Klasse B-Anteilen für die im PPM ausgeführten Zwecke auszugeben, jedoch mit der Einschränkung, dass die Gesamtzahl der Anteilseigner der Gesellschaft nicht mehr als 30 Anteilseigner betragen darf und kein Anteilseigner eine natürliche Person sein darf.“

(v) Artikel 8, sechster Absatz und erster Satz des siebten Absatzes, der Satzung, der somit wie folgt lautet:

„Wird eine Zeichnung vom Vorstand akzeptiert, dann können von den Investoren zugesagte Einzahlungsverpflichtungen vom Vorstand ganz oder teilweise während einer Periode von höchstens 48 Monaten nach dem Ersten Closing (der „Einzahlungsverpflichtungsperiode“) abgerufen werden.“

Nach Ablauf einer Frist von 48 Monaten ab dem Ersten Closing sind Einzahlungsverpflichtungen nicht mehr für Abrufe (Drawdowns) verfügbar, mit der Einschränkung, dass Einzahlungsverpflichtungen auch danach in dem (i) zur Zahlung von Gebühren, Auslagen und Verbindlichkeiten des Fonds, (ii) zum Vollzug einer Investition, die während der Einzahlungsverpflichtungsperiode eingegangen wurde, wie den Erwerb eines neuen Hotels nach dessen Fertigstellung oder eines Renovierungsprojekts, oder auch (iii) zur Tätigkeit von Folgeinvestitionen im Rahmen bestehender Transaktionen (in diesem letzteren Fall bis zu einem Höchstbetrag von 10% der Einzahlungsverpflichtungen) erforderlichen Ausmaß abgerufen werden können.“

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Für: 74.947,356 Anteile der Klasse A

33.885,48 Anteile der Klasse B

Gegen: 0

Dem Vorhergehenden zufolge haben insgesamt 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so dass dieser angenommen worden ist.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung fasste mit der hier nachstehenden Mehrheit den Beschluss, den gesamten sechsten Absatz des Artikel 14 der Satzung im Zusammenhang mit den Bedingungen, die sich auf mittels Telefonkonferenzschaltung oder ähnlichen Kommunikationsmitteln geführte Vorstandssitzungen anwenden, abzuändern und neu zu formulieren, wobei der Artikel 14, sechster Absatz, der Satzung wie folgt lautet:

„Jedes Vorstandsmitglied kann an einer Vorstandssitzung mittels Telefonkonferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es sämtlichen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, einander hören und miteinander kommunizieren zu können, vorausgesetzt, dass bei Verwendung einer Video- oder Telefonkonferenzschaltung diese von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.“

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Für: 74.947,356 Anteile der Klasse A

33.885,48 Anteile der Klasse B

Gegen: 0

Dem Vorhergehenden zufolge haben insgesamt 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so dass dieser angenommen worden ist.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung fasste mit der hier nachstehenden Mehrheit den Beschluss, den ersten Satz des neunten Absatzes des Artikel 14 der Satzung abzuändern, der somit wie folgt lautet:

„Beschlüsse des Vorstandes sind im Protokoll, das von einem beliebigen Vorstandsmitglied unterschrieben wird, festzuhalten.“

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Für: 74.947,356 Anteile der Klasse A

33.885,48 Anteile der Klasse B

Gegen: 0

Dem Vorhergehenden zufolge haben insgesamt 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so dass dieser angenommen worden ist.

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung daraufhin geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber vorliegende Urkunde ausgestellt in Luxemburg, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, die dem Notar alle dem Namen und Wohnsitz nach bekannt sind, verlesen wurde, unterzeichneten die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: C. MARTINS COSTA, S. NOLTE, A. BRAMAO und K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36346. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009123457/271.

(090148574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Julien Cajot et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3370 Leudelange, 1, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 7.784.

Résolutions prises par les associés du 10 septembre 2009

Pour parfaire aux différents changements du contrat de société intervenues dans le passé, les associés de la société en commandite simple "Julien CAJOT et CIE", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3370 Leudelange, 1, Zone Industrielle Grasbusch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 7784, ont décidé de procéder aux redressements, respectivement modifications, suivants auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le "RCS"):

- Il est constaté que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont actuellement détenues comme suit:

1) Monsieur Julien CAJOT, ingénieur diplômé, demeurant à L-8086 Bertrange, 9, Cité am Wenkel:

1 part sociale commandité;

98 parts sociales commanditaire en pleine propriété;

1 part sociale commanditaire en usufruit;

2) Madame Wiltrud PASCHOLD, rentière, demeurant à L-8086 Bertrange, 9, Cité am Wenkel::

1 part sociale commanditaire en nue-propriété;

- Sont à rayer auprès du RCS en tant qu'associés les personnes suivantes:

Madame Caroline SCHABER,

Monsieur Werner LANDAU,

Monsieur Paul MATTER,

et Madame Nicole CAJOT

Les données inscrites auprès de RCS pour les associés CAJOT et PASCHOLD sont à modifier comme mentionnées ci-avant sub 1).

- L'article 4 des statuts est à modifier comme suit:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à 49.578,70 EUR, représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune, détenues comme suit:

1) Monsieur Julien CAJOT, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 15 mai 1937, demeurant à L-8086 Bertrange, 9, Cité am Wenkel::

1 part sociale commandité

98 parts sociales commanditaire en pleine propriété

1 part sociale commanditaire en usufruit

2) Madame Wiltrud PASCHOLD, rentière, née à Ulm (Allemagne), le 12 juin 1946, demeurant à L-8086 Bertrange, 9, Cité am Wenkel::

1 part sociale commanditaire en nue-propriété"

- Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société en commandite simple dénommée "Julien CAJOT et CIE", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

- Modification de l'objet social afin de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la construction de routes, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à ce but, soit directement soit indirectement ou qui en facilitent la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

- Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants, de sorte à ce que les articles 8 à 15 deviennent les articles 7 à 14.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Julien CAJOT

Gérant-associé commandité

Référence de publication: 2009123475/55.

(090148841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

C.M.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.100.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Thorsteinn MARTEINSSON, entrepreneur, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Itzig;

2° Madame Sigrun PETURSDOTTIR, sans état particulier, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Itzig;

3° Madame Dögg PETURSDOTTIR, employée privée, demeurant à L-6980 Rameldange, 37, An der Retsch.

Les comparants déclarent être devenus les seuls associés de la société à responsabilité limitée C.M.2 S.à r.l. (la "Société"), avec siège social à L-2632 Findel, 7, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.100, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, le 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 91 du 17 janvier 2002, modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 2 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 40 du 15 janvier 2003.

Madame Dögg PETURSDOTTIR déclare être devenue propriétaire d'au total cinquante (50) parts sociales de la Société suivant acte de séparation de biens avec liquidation et partage de communauté reçu par le notaire soussigné en date de ce jour (répertoire numéro 32.863) suivant lequel les vingt-cinq (25) parts sociales appartenant à Monsieur Shane BENNETT, indépendant, demeurant à L-6980 Rameldange, 37, An der Retsch, ont été attribuées Madame Dögg PETURSDOTTIR, prénommée.

Ensuite, Monsieur Thorsteinn MARTEINSSON, prénommé sous 1°, déclare céder les vingt-cinq (25) parts sociales qu'ils détient dans la Société à Madame Sigrun PETURSDOTTIR, prénommée sous 2°, ici présente et qui accepte, au prix convenu entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Suite à cet acte de partage et la cession de parts sociales, les cent (100) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Madame Sigrun PETURSDOTTIR, prénommée, cinquante parts sociales	50
- Madame Dögg PETURSDOTTIR, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ensuite, les comparants sous 2° et 3°, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de l'attribution de parts prédécrite, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune."

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Shane BENNETT comme gérant technique de la Société et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés nomment Madame Dögg PETURSDOTTIR, prénommée, née à Reykjavik (Islande), le 5 janvier 1972, comme gérant technique de la Société.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants technique et administratif.

Madame Dögg PETURSDOTTIR, prénommée, agissant en sa qualité de gérant technique, et Madame Sigrun PETURSDOTTIR, prénommée, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société C.M.2 S.à r.l., ont déclaré accepter la prédite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thorsteinn Marteinnsson, Sigrun Petursdottir, Dögg Petursdottir, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 août 2009. LAC/2009/34614. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123468/60.

(090148812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.175.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Cécile Jager, avocat à la Cour ayant sa résidence à Luxembourg,

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 6 août 2009, le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant a reçu sous les numéros respectifs 73.107 et 32.822 de leur répertoire, une assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée Monte Cervino S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 15 décembre 2005, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 110.175.

Acte aux termes duquel l'associé unique de la Société, Morgan Stanley Yarmouth Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman le 24 octobre 1997, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Cayman (Companies' House) sous le numéro CR 77 244 et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands, et ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni, a procédé à l'augmentation de capital de la Société par incorporation d'une réserve au capital.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur dans la deuxième résolution, deuxième paragraphe sous souscription.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la société Morgan Stanley Yarmouth Limited, précitée, aux termes de la procuration sous seing privé donnée le 6 août 2009, demeurée annexée audit acte du 6 août 2009, requiert la rectification du deuxième paragraphe sous souscription portant sur les éléments de preuve de l'existence de ladite réserve.

Il convient en effet de lire le deuxième paragraphe sous souscription comme suit:

Version française:

"Preuve de l'existence de la réserve jusqu'à un montant de vingt neuf millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 29.642.875,-) a été apportée au notaire soussigné par soumission de comptes intermédiaires de la Société datés du 30 juin 2009 ainsi qu'un certificat des gérants daté du 5 août 2009".

Version anglaise:

"Proof of the existence of the reserve up to an amount of twenty-nine million six hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 29,642,875.-) has been given to the undersigned notary by submission of interim accounts of the Company as of June 30, 2009 as well as a managers statement dated August 5, 2009."

Le reste de l'acte demeure inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 août 2009. LAC/2009/34575. Reçu 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123482/48.

(090148719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116560/12.

(090140153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Meersel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEERSEL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116561/12.

(090140154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

L'adresse correcte de Madame Sonia Currie est:

21 Melville Court Craft Street Depford GB-SE85DR London

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116742/10.

(090140278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.